

ANNÉE ACADÉMIQUE 2026-2027
école de recherche graphique - école supérieure des arts
FORMULAIRE DE CANDIDATURE

envoi par mail à emploi@erg.be avant le 16 août 2026 à minuit
(un formulaire par emploi sollicité)

IDENTITÉ DU / DE LA CANDIDAT·E : **Je soussigné·e,**

Nom :	Genre :	Etat-civil :
Prénom :	Nationalité :	
Lieu et date de naissance :	gsm :	
Adresse :	e-mail :	
.....	

sollicite dans l'établissement précisé ci-dessus, l'emploi vacant, dans la fonction de

- Conférencier·e Assistant·e
 Poste administratif

N° Moniteur	Intitulé du cours/ Poste	fraction de charge

documents à transmettre :

Pour les nouvelle·aux candidat·e·s ou les candidat·e·s qui postulent pour un emploi administratif :

1. Le formulaire de candidature dûment complété, daté et signé.
2. Une lettre de motivation en lien avec le projet pédagogique de l'école.
3. Un Curriculum Vitae.
4. Un extrait du casier judiciaire, modèle 2
5. Une copie du diplôme supérieur belge ou l'équivalence du titre étranger ou la reconnaissance de la notoriété professionnelle.

Pour les nouvelle·aux candidat·e·s ou les candidat·e·s qui postulent pour un emploi pédagogique :

1. Le formulaire de candidature dûment complété, daté et signé.
2. Un projet pédagogique et artistique.
3. Un Curriculum Vitae.
4. Un extrait du casier judiciaire, modèle 2
5. Une copie du diplôme supérieur belge ou l'équivalence du titre étranger ou la reconnaissance de la notoriété professionnelle.

Nombre de candidatures introduites par le / la candidat·e :	
---	--

Date **signature du / de la candidat·e ¹ :**

1 En signant ce formulaire de candidature, j'ai pris connaissance

- 1.1 des conditions de recrutement et j'accepte que, dans le cas d'une désignation, celle-ci ne soit validée qu'à la condition que, pour les titres de capacités, tous les documents réclamés aient été transmis au plus tard le 14 septembre de l'année académique concernée. Si ce délai n'est pas respecté, cela pourrait compromettre la désignation en question
- 1.2 du fait que toute candidature incomplète ou transmise hors délais, ne sera pas jugée valable et ne sera pas examinée par les commissions compétentes.

Pour toutes questions : emploi@erg.be